

DÉCISION DU MAIRE N° 27/2025

Objet : Fixation des tarifs de la sortie LE ROI SOLEIL.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

CONSIDÉRANT la sortie proposée par la Commune pour la comédie musicale **LE ROI SOLEIL** du 27 décembre 2025,


DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs au public de la façon suivante :

- Adultes (16 ans et +) : **40.00 € (quarante euros)**
- Enfants (-16 ans) : **20.00 € (vingt euros)**

ARTICLE 2 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95).

Fait à Vémars, le 24 décembre 2025.

Le Maire

Frédéric Didier
V.O.

SALEBARAS 90
201020